



Fiche de poste Chef de projet Petites Villes de demain

Contexte

La Communauté de Communes Du Pays de Cayres et Pradelles recrute un chef de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet pour assurer l'accompagnement de ses quatre bourgs-centres (Cayres, Costaros, Landos, Pradelles) dans le dispositif Petites Villes de Demain, programme d'Etat qui offre aux territoires ruraux l'accès à une ingénierie pour la modélisation de projet de territoire et l'élaboration de politiques publiques de revalorisation.

Présentation du territoire et des communes

Au sud-ouest du Département de la Haute-Loire, la Communauté de Communes se situe aux confins de trois départements (Haute-Loire, Ardèche et Lozère) et de deux régions (Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie). Bordé par les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, ce territoire rural composé de 20 communes regroupe 5224 habitants dont près de 50% vivent dans les quatre bourgs-centres. D'une étendue de 340 km² au sud du vaste plateau du Velay volcanique, le territoire est traversé par la RN 88, véritable « colonne vertébrale » qui relie Lyon à Toulouse. La Communauté de Communes a toutes les caractéristiques de la moyenne montagne (de 900 à 1200 m d'altitude) avec de surcroît des atouts paysagers considérables : un lieu touristique emblématique de Haute-Loire « le lac volcanique du Bouchet » labellisé Pavillon Bleu, deux villages classés Plus beaux villages de France, un patrimoine historique remarquable, de nombreux chemins de randonnées et de VTT, etc...

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Missions

Le chef de projet interviendra prioritairement sur le traitement de l'habitat dégradé et vacant en centre-bourg en se coordonnant avec les acteurs et partenaires. Il mobilisera, en appui des élus (maires des quatre communes) et des services (communaux et communautaires) dans un souci de coordination, les leviers spécifiques à l'amélioration de l'habitat proposés dans l'offre de services du programme PVD.

D'une part, le chef de projet assurera le pilotage de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH communautaire pour laquelle il se coordonnera avec le prestataire sera retenu. D'autre part, sa mission en termes de reconquête de l'habitat dégradé comprendra deux volets :

- L'accompagnement des élus sur les opérations publiques de réhabilitation de logement identifiées dans la stratégie foncière de chaque commune
- L'identification, l'incitation et l'accompagnement des propriétaires privés et des porteurs de projet de réhabilitation de logement

Le chef de projet étant chargé d'accompagner techniquement et administrativement les élus dans la mise en œuvre de leurs opérations prioritaires identifiées dans le plan-guide de revitalisation, il aura en charge de mobiliser

d'autres services du programme PVD en s'appuyant notamment sur les techniciens référents de la CC : économie, culture, etc... Il aura également en charge le montage des plans de financements, des demandes de subventions et le montage des consultations de prestataires.

Il assurera le suivi budgétaire, et l'évaluation du programme PVD et de ses opérations.

Le chef de projet sera chargé d'actualiser la veille foncière (habitat/commerce) en mobilisant les compétences de l'EPF et des chambres consulaires.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet (avec une revue de projet intégrant les 4 communes) et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet (trois des quatre communes disposent d'un plan-guide de revitalisation de centre-bourgs, élaboré dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région avec l'État, le Département. Pour la quatrième commune, l'étude démarre avec un prestataire) Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau, nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges ;

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Compétences attendues

Compétences liées à la reconquête de l'habitat dégradé et vacant sur le territoire.

Bonnes connaissances juridiques et réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Construction et de l'Habitat, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code des Marchés Publics...)

Compétences dans la conduite et la gestion de projet ;

Compétences en techniques d'animation et de communication ;

Capacité pour animer et mobiliser les différents acteurs et partenaires ;

Qualités relationnelles (diplomatie, discrétion), aptitude pour le travail en équipe et sens du service public ;

Qualités rédactionnelles, esprit d'initiative, autonomie, rigueur, organisation ;

Capacités d'innovation, adaptabilité, polyvalence ;

Très bonne maîtrise de l'outil informatique ;

Permis B indispensable.

Formation

Formation supérieure dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire.

Conditions de travail

- Temps complet de 35 heures du lundi au vendredi avec une répartition prévisionnelle du poste à hauteur de 25 % par commune (Cayres, Costaros, Landos, Pradelles)-
- Type d'emploi : Contrat de projet de la FPT
- Cadre d'emploi catégorie A : Attaché
- Rémunération : Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS
- Lieu de travail : Siège Administratif Communauté de Communes (43490 COSTAROS)
- Pas de véhicule de fonction fourni, Mobilité sur les différentes communes.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV à : Communauté de Communes des Pays de Cayres et Pradelles – Place de l'Eglise – 43490 Costaros ou par mail (rh@ccpcp.fr) au plus tard le Vendredi 27 Août.